

Initiatives ministérielles

Des voix: Bravo!

• (1530)

M. Riis: Plus tôt aujourd'hui, j'ai oublié par inadvertance de présenter une pétition. Pourrais-je avoir le consentement unanime pour présenter maintenant une brève pétition?

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PÉTITIONS

LA CROATIE

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je tiens à remercier mes collègues à la Chambre de leur générosité.

Il s'agit d'une pétition provenant d'un certain nombre de citoyens de partout dans l'ouest du Canada. Ils font remarquer que 94 p. 100 de la population de la Croatie s'est prononcée en faveur de l'indépendance, que la Croatie s'est donné un gouvernement démocratique lors d'élections multipartites tenues en avril 1990, et que, comme tous les autres peuples, les Croates ont droit à la liberté, à la démocratie et à l'autodétermination. Ils font remarquer en outre que le Canada jouit d'une réputation internationale comme autorité morale et peut, à ce titre, lancer ce processus démocratique sans compromettre la paix mondiale.

Les pétitionnaires demandent donc au gouvernement de prendre l'initiative de reconnaître pleinement la Croatie comme un pays démocratique indépendant et souverain.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LE RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 9 décembre, du projet de loi C-32, Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada, dont le Comité permanent des finances a fait rapport sans propositions d'amendement, ainsi que de la motion de M. Langdon (p. 5964).

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de parler très

longuement. Je veux simplement formuler quelques observations au sujet du projet de loi.

[Français]

Je déclare sans contrainte et sans réticence que je m'oppose catégoriquement au projet de loi C-32, une mesure qui témoigne de l'incapacité du gouvernement à prendre la défense des pauvres du Canada.

Face à une situation où de plus en plus de gens doivent avoir recours à l'aide sociale, le gouvernement conservateur impose un plafond au régime d'assistance publique du Canada. Cette mesure, en effet, autorise un plafonnement de 5 p. 100 au financement du Régime d'assistance publique en Ontario, en Colombie-Britannique et en Alberta. Cependant, les provinces affectées sont celles-là mêmes qui auront probablement le plus besoin de ce régime, en raison de la détérioration économique entraînée par les politiques du gouvernement conservateur, tels la TPS et le libre-échange.

Comme vous le savez, monsieur le Président, le Régime d'assistance publique du Canada est un élément important du type de programme mis en place au Canada et de la vision du pays, qui entraîne une étroite collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Ainsi, le Régime d'assistance publique est un programme à frais partagés à parts égales avec les provinces. Nous avons aussi le financement des programmes établis, axé principalement sur l'enseignement postsecondaire et la santé, qui est mal en point, et la formule de financement global qui permet au gouvernement fédéral de travailler en collaboration avec les provinces, au chapitre de la santé et de l'enseignement.

Tous ces programmes ont pour but d'assurer aux Canadiens, spécialement aux plus démunis, que leurs gouvernements s'occupent d'eux. Cependant, avec ses politiques, le gouvernement conservateur nous démontre clairement qu'il se fiche des Canadiens et de la misère de plusieurs d'entre eux.

Il y a de plus en plus de sans-abri, des gens qui vivent dans les rues et qui n'ont même pas de quoi se mettre sous la dent. Il y a des jeunes dans les rues qui entrent dans le monde de la drogue et de la prostitution et qui n'en sortiront jamais. De toute évidence, ils ne seraient pas dans cette situation si la collectivité pouvait leur offrir des solutions de rechange, c'est-à-dire des programmes et de l'aide sociale pendant les périodes difficiles.

Le gouvernement se dérobe face à ses responsabilités en plafonnant le Régime d'assistance publique du Canada.

Selon les chiffres du gouvernement fédéral, les trois provinces qui seront affectées souffriront d'une réduction de 2 135 milliards de dollars en transferts fédéraux, et cela étalé sur une période de cinq ans. Cependant, de leur côté, les provinces entrevoient un scénario encore plus sombre. Selon ses propres chiffres, l'Ontario évalue